



05.07.2010 - 13:30 Uhr

Conseils de sécurité du Cipi: Grillades sans accidents

Berne (ots) -

L'été est arrivé et la saison des grillades est enfin ouverte. En suivant les conseils de sécurité du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, vous pouvez éviter les accidents et les incendies liés à l'utilisation des grils.

Des centaines de personnes se blessent chaque année lors de grillades. Les enfants sont particulièrement exposés. Le plus grand danger émane des impatients qui utilisent de l'essence ou de l'alcool à brûler pour allumer le charbon de bois. L'évaporation de ces combustibles en-traîne un mélange gaz-air dangereux qui peut s'enflammer de manière explosive. Des incendies se produisent aussi régulièrement parce qu'on met des cendres incomplètement refroidies dans des sacs poubelles. En ce qui concerne les grils à gaz, ce sont les raccords et conduites non étanches qui présentent un danger et sont à l'origine d'accidents.

Conseils de sécurité du Cipi pour les grils à charbon de bois:

- Installez le gril de façon stable. Ne faites vos grillades qu'en plein air.
- Mettez en route le gril avec un allumeur (que l'on trouve dans le commerce spécialisé). N'utilisez jamais de l'essence ou de l'alcool à brûler: il y a danger d'explosion.
- Surveillez les enfants à proximité du gril.
- Laissez reposer les cendres pendant au moins 48 heures ou éteignez-les avec de l'eau et placez-les dans un récipient incombustible.

Conseils de sécurité du Cipi pour les grils à gaz:

- Installez le gril de façon stable. Ne faites vos grillades qu'en plein air.
- Vérifiez régulièrement l'étanchéité des conduites de gaz en y appliquant de l'eau savon-neuse. L'apparition de bulles signale une fuite.
- En cas d'odeur de gaz, fermez immédiatement le robinet.
- Ne fumez jamais à proximité du gril.
- Surveillez les enfants à proximité du gril.

Si, malgré toutes les précautions, un incendie devait éclater, suivez l'ordre de priorité: alerter (sapeurs-pompiers 118) - sauver - éteindre. Informations complémentaires sous www.attention-au-feu.ch

Contact:

Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi
Tél.: +41/41/727'76'77
E-Mail: media@bfb-cipi.ch